



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Nicaragua

Question écrite n° 71707

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Nicaragua. Cet Etat d'Amérique centrale est en proie à une situation économique particulièrement difficile. A ce sujet, le nouveau président du pays, M. Enrique Bolanos, sera confronté à une tâche énorme afin d'entreprendre la reconstruction du Nicaragua. Mais le contexte politique sur place pourrait rendre hypothétique toute tentative de redressement. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui préciser son sentiment sur ce dossier, ainsi que la politique que la France et ses partenaires européens entendent désormais mener en faveur du Nicaragua dans le but de l'aider à sortir du marasme économique dans lequel il se trouve à l'heure actuelle.

Texte de la réponse

Le Nicaragua souffre d'une situation économique difficile et d'une situation humanitaire préoccupante. C'est la raison pour laquelle la France, avec ses partenaires de l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale, s'est engagée dans une politique de coopération avec ce pays. Sur le plan humanitaire, la France est présente au Nicaragua pour permettre à ce pays d'améliorer la situation de sa population, en particulier de la fraction la plus pauvre de celle-ci. Devant les dégâts considérables occasionnés par le cyclone Mitch en 1998, la France avait fourni au Nicaragua une aide (d'urgence et alimentaire) de près de 80 MF. Après la sécheresse qui a frappé le Nicaragua en 2001, la France a envoyé 3 000 tonnes d'aide alimentaire. L'Union européenne, avec le programme ECHO, et les Nations unies, avec le Programme alimentaire mondial, sont également très présentes au Nicaragua, trop souvent touché par des catastrophes humanitaires. Sur le plan financier, la France a annulé, en 1998, l'intégralité des créances d'aide publique au développement qu'elle détenait sur le Nicaragua. En 1999, avec les pays partenaires du Club de Paris, la France a décidé d'accorder un différé de paiement sur l'intégralité des créances bilatérales françaises. Par ailleurs, la France a approuvé en 2001 l'accession du Nicaragua au « point de décision » de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui se traduira, lorsque le Nicaragua aura atteint le « point d'achèvement », par l'annulation de la totalité des créances bilatérales. L'Union européenne s'est engagée de la même façon aux côtés du Nicaragua, dont elle est désormais le premier bailleur de fonds. Sur le plan économique, l'action française vise à favoriser le développement du pays. Le Nicaragua, bien qu'il ne fasse pas partie de la zone de solidarité prioritaire, apparaît en 25e position sur la liste des pays bénéficiant d'aide publique au développement française, cette aide étant rapportée au nombre d'habitants. Par ailleurs, l'Amérique centrale est la région du monde qui bénéficie de l'aide de l'Union européenne la plus importante par habitant, le Nicaragua étant le pays prioritaire de cette région. La France sera présente aux côtés du nouveau gouvernement du Nicaragua pour l'accompagner dans le processus PPTE qui devrait se traduire, à terme, par une annulation de près de 90 % de sa dette. Cela devrait contribuer de façon significative à l'amélioration de la situation économique du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71707

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 120

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1076